



Union
syndicale
Solidaires

**PROJET DE LOI
« POUVOIR D'ACHAT »**

**LE CONTRE-
ARGUMENTAIRE
DE SOLIDAIRES**

Il s'agit d'un tableau réalisé le 18 juillet 2022 en l'état de ce que l'on connaît du contenu de ce projet de loi qui est en discussion à l'Assemblée nationale, donc susceptible d'être modifié. L'objectif de ce document est de donner les grandes lignes des arguments de Solidaires, qui estime évidemment que ce n'est pas suffisant ni substituable à de vraies augmentations de salaires! Nous renvoyons aussi à toutes nos revendications déclinées dans la campagne Salaires et la campagne Partageons le travail.

MESURES GOUVERNEMENTALES

Mesures générales de « pouvoir d'achat » annoncées (Projet de loi 7 juillet)

Depuis l'automne 2021, 20 milliards alloués au « pouvoir d'achat »

Indemnité carburant pour les travailleur-euses aux revenus modestes et les « gros rouleurs » à compter du 1^{er} octobre, en remplacement de la remise de 18 centimes qui disparaît progressivement. Pour les travailleur-euses modestes (5 premiers déciles sur le barème de l'IR) dès le 1^{er} octobre 2022; une indemnité carburant, de 100 à 300 euros par voiture et par actif en fonction des revenus et de la composition du ménage avec un bonus pour ceux qui habitent à plus de 30 km de leur travail ou qui parcourent pour leur travail plus de 12 000 km par an.

CONTRE-ARGUMENTAIRE SOLIDAIRES

Solidaires préfère parler de revalorisation du SMIC, des minima sociaux, des pensions : le mot pouvoir d'achat renvoie à l'idéologie capitaliste du consommer à tout prix... y compris au détriment de la planète.

La campagne Salaires/partageons le travail donne toutes nos revendications sur le sujet. Nous n'avons dans le projet de ce gouvernement que des mesures parcellaires pour ne pas parler du fond : une augmentation des salaires.

L'inflation prévue par l'INSEE sera de 6,8 % à l'automne 2022 au-delà, c'est bien le partage entre rémunération du capital et du travail qui est en cause.

Ces 20 milliards se répartissent dans les mesures suivantes :

Ceci renvoie à tou-tes celles et ceux qui sont captif-ves de la voiture. Il faut dénoncer l'absence de services publics de transport accessibles et peu onéreux. Cette remise de 18 cts creuse les inégalités et profite bien plus aux 10 % les plus riches qu'aux 10 % les plus pauvres, avec une différence constatée de plus de 30 euros entre ces deux catégories sur le seul mois d'avril 2022.

<p>Bouclier tarifaire : plafonnement de l'électricité et du gaz. Plafonnement du prix de l'électricité à 4 % et gel de la hausse du prix du gaz, au niveau d'octobre 2021 sur 2022.</p>	<p>Cette mesure a vu le jour à l'automne 2021 au regard de la hausse des prix, et singulièrement ceux de l'énergie, la guerre en Ukraine a accéléré le phénomène. Certes, cela limite les « dégâts », mais si les hausses de salaire avaient été octroyées, on n'en serait pas à devoir geler des dépenses de première nécessité.</p>
<p>Plafond de la prime de transport individuel défiscalisée que l'employeur peut verser au salarié passera de 200 à 400 euros pour 2022 et 2023.</p>	<p>Cette prime est une mesure complémentaire à l'indemnité carburant. Elle va à l'encontre des préconisations attendues en matière environnementale. Plutôt que repenser la politique des transports c'est une rustine pour tous et toutes y compris les plus aisé-es. Il aurait fallu au moins cibler les gros rouleurs qui ne peuvent travailler sans voiture (et tout de suite pas dans 6 mois comme c'est son intention). Non à la défiscalisation !</p>
<p>Pensions de retraite et d'invalidité des régimes de bases revalorisées de 4 % à compter du 1^{er} juillet (déjà une hausse de 1 % en janvier), du coup se rapprocherait de l'inflation qui atteint 5,8 % en juin... sans jamais l'atteindre !</p>	<p>Retrouvez ici toute l'analyse de l'Unirs : https://solidaires.org/sinformer-et-agir/actualites-et-mobilisations/sectorielles/note-mensuelle-unirs-23-juin-2022/</p>
<p>Revalorisation de la prime d'activité (le travail paye...)</p>	<p>Le geste sur cette revalorisation est là encore en deçà de l'inflation. Sans cette mesure, le taux de pauvreté explosait et nécessitait le versement massif de prestations sociales. Cette hausse de la prime d'activité est en partie autofinancée, comme pour toutes les prestations sociales.</p>
<p>Revalorisation des prestations sociales et minima sociaux (RSA, AAH, ASPA) de 4 %</p>	<p>Même revalorisées, elles ne permettent pas de vivre au minimum au seuil de pauvreté. Attente de la déconjugalisation indispensable de l'AAH alors que le gouvernement s'y est opposé en 2021 (mais qu'il semble y accéder désormais !), mais les annonces d'augmentation de 4 % sont largement insuffisantes vis-à-vis de l'inflation.</p> <p>Solidaires revendique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de minima sociaux ni de pensions en dessous du SMIC. • Un salaire complet pour celles et ceux qui ne peuvent pas travailler à temps complet en raison de leur handicap. • Le RSA aux moins de 25 ans. • Cela dans un premier temps avant un vrai salaire étudiant et pour les chômeur-euses et privé-es d'emplois, une continuité du salaire (au minimum du SMIC) et des droits sociaux entre deux emplois.

<p>Augmentation de 3,5 % du point d'indice pour les fonctionnaires (7,5 milliards d'euros).</p>	<p>Cette revalorisation du point est en deçà même de l'inflation, elle ne couvre en rien les pertes subies depuis la dernière revalorisation de 2017 (2 x 0,6 %). La communication du gouvernement sur le coût de cette mesure est mensongère (voir notre analyse) : https://solidaires.org/connaitre-ses-droits/solidaires-fp/les-tracts-et-publications/fiche-outils-le-ministre-de-la-fonction-publique-ment-sur-le-cout-de-la-revalorisation-du-point-dindice/</p>
<p>Hausse de 7 % de la participation de l'État au financement de la restauration collective</p>	<p>Cette mesure est restrictive, car elle ne s'applique qu'à la Fonction publique de l'État. Elle est mise en œuvre au regard de la situation de tension des restaurants administratifs lesquels connaissent une désaffection croissante au regard des conséquences de la crise sanitaire, mais aussi de la perte de revenus croissante des fonctionnaires, singulièrement des catégories C et B.</p>
<p>Chèque alimentaire de 100 euros, plus 50 euros par enfant à charge au 9 millions de foyers les plus modestes</p>	<p>Le taux de pauvreté en France reste élevé, il était de 14,6 % en 2019 avant même la Crise Covid et la crise actuelle, ce taux n'a pas été réévalué par l'INSEE depuis. Sans les aides publiques, le système de solidarités et les services publics gratuits, le nombre de foyers en dessous du seuil de pauvreté aurait explosé. En France, le seuil de pauvreté est de 1102 euros pour une personne seule en 2021. Le revenu médian est quant à lui de 1940 euros selon l'INSEE en 2019 (dont 1801 euros pour les femmes contre 2046 pour les hommes). Depuis 2007, le revenu des ménages en France a progressé moins vite que celui des USA, de L'Allemagne et la Grande-Bretagne.</p>
<p>Triplement du plafond de la prime exceptionnelle Macron</p>	<p>La prime exceptionnelle de pouvoir d'achat bénéficie d'une exonération d'impôt sur le revenu et de toute cotisation sociale ou contribution et bénéficie aux salarié-es dont la rémunération est inférieure à 3 fois le SMIC (sur les 12 mois précédant le versement). En 2020 le dispositif (non évalué) coûtait de l'ordre de 1 à 1,5 milliard d'euros au financement des caisses sociales. Combien cela fera-t-il après triplement ? Rappelons que la pratique des exonérations sociales a un coût au final pour l'ensemble des salarié-es. Encore une fois, cette prime dépend de la « bonne volonté » du patronat et reste ponctuelle.</p>
<p>Baisse des cotisations des travailleur-euses indépendant-es</p>	<p>Cette mesure permet juste aux salarié-es indépendant-es d'augmenter leurs revenus dans l'instant certes, mais elle n'a aucun caractère pérenne, et un impact futur sur les solidarités dans la mesure où ces exonérations de cotisations ne sont pas compensées non plus par l'État à la Sécurité sociale.</p>

Blocage de l'indice de référence des loyers, après son augmentation de 3,5 % ce 1^{er} juillet

Il est indispensable d'augmenter les APL pour pouvoir compenser les hausses réelles de loyer. Une augmentation en pourcentage sans référence au montant réel fait que les APL décrochent par rapport aux hausses des loyers (8 euros pour les APL, mais 25 euros pour les loyers). Solidaires revendique le blocage des loyers et l'augmentation des APL !

Suppression de la redevance

Il faut de vraies réformes fiscales pour plus de justice fiscale (taxer les plus riches) lutter réellement contre la fraude et l'évasion fiscale, et ne pas se contenter d'une annonce populiste de suppression d'une redevance !

D'autre part, c'est le service public audiovisuel qu'on met en danger : <http://www.snj.fr/article/suppression-de-la-redevance-%C3%A7a-suffit-l%E2%80%99audiovisuel-public-n%E2%80%99est-pas-un-punching-ball-%C3%A9lectoral-1939635021>

Extension du chèque d'aide exceptionnelle de 100 euros aux étudiant-es qui bénéficient déjà d'une bourse, aide, ou APL, revalorisation des bourses

Une aide oui, mais qui reste exceptionnelle et insuffisante. Nous exigeons un RSA pour les 18-25 ans au minimum du SMIC. Dans la perspective d'un vrai salaire étudiant-e ! Les jeunes et étudiant-es ont souffert très largement du confinement, et d'une paupérisation, précarisation grandissante, sans parler du SNU et de sa propagande militaire...

